

Conditions Générales de Vente

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation continue dispensées par LODIMA Ouest. Sauf dérogation formelle et expresse délivrée par LODIMA Ouest, ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Inscription

Toute inscription sera effective à la condition qu'elle soit formalisée par une convention de formation ou tout autre document comportant à minima les éléments suivants :

- la raison sociale de l'entreprise et ses coordonnées complètes,
- le nom et la signature de la personne procédant à l'inscription,
- le nom du stagiaire,
- l'intitulé du stage, la date, la durée et le lieu,
- l'objectif de la formation ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et humains mobilisés,
- les modalités de contrôle des connaissances,
- le prix de la formation et les modalités de règlement
- le cachet de l'entreprise.

L'inscription constitue une commande ferme et donne lieu à l'établissement d'une convention de formation professionnelle prévue par la loi. La convention est adressée au signataire de la demande d'inscription dont un exemplaire est à retourner, signé. A réception de la convention signée par le client, l'inscription est confirmée par LODIMA Ouest. En cas de prise en charge totale ou partielle par un OPCO, la demande de prise en charge incombe au client. L'accord de prise en charge de l'OPCO devra être transmis à LODIMA Ouest avant le début de la formation. En l'absence de ce document, LODIMA Ouest facturera le client.

Tarifs

Les tarifs des stages sont communiqués hors taxes et sont à majorer du montant de la TVA au taux en vigueur.

Annulation

Toute annulation ou report d'inscription de la part d'un client doit nous être signalé et confirmé par écrit. En cas d'annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de début de la session, il sera adressé à l'entreprise une facture représentant 10 % du montant du stage.

LODIMA Ouest se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas d'effectif insuffisant ou de problème technique. Dans ce cas, les personnes inscrites sont prévenues par LODIMA Ouest au plus tard quinze jours avant le début de la session et de nouvelles dates leur sont proposées. Les sommes éventuellement versées par le client sont intégralement remboursées.

Modalités de paiement

Une facture est adressée par LODIMA Ouest à l'entreprise ou à l'OPCO, en de cas de subrogation, à l'issue du stage ou de chaque module d'un cycle de formation. Tout stage commencé est considéré comme du pour la période de formation effectuée. En cas de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Le paiement est exigible à réception de la facture. Il se fera par chèque ou virement bancaire. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard, une pénalité s'élevant aux taux de l'intérêt légal de l'année sera appliquée. En outre tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

Responsabilité

LODIMA Ouest ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Compétence juridictionnelle

Pour tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable, la juridiction compétente est celle du Tribunal de Commerce de Rennes.